



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2100

Groupe scolaire Antonin Laborde - Travaux de construction - 61 rue des Docks à Lyon 9e -
Opération n° 09343002 - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise
d'œuvre n° M2930

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER,
M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M.
MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF,
M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M.
EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M.
DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M.
SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER,
Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY,
Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M.
BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme
DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB
(pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M.
KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2100 - GROUPE SCOLAIRE ANTONIN LABORDE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - 61 RUE DES DOCKS A LYON 9E - OPERATION N° 09343002 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° M2930 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/5268 du 19 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le lancement des études de l'opération de construction du groupe scolaire Antonin Laborde.

Par délibération n° 2020/332 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la désignation des membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le montant de la prime de concours.

Par délibération n° 2022/1924 du 7 juillet 2022, le Conseil municipal a approuvé le lancement des travaux et fixé le montant de l'opération à 2 960 000 € TTC (valeur décembre 2021), dont 60 000 € TTC pour le mobilier et 20 000 € TTC pour les assurances dommages-ouvrages et tous risques chantier.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », n° 2015-1, programme n° 00006.

Dans le cadre de cette opération, un marché de maîtrise d'œuvre n° M2930 a été conclu avec le groupement TEKHNE / DPI / Echo Energies Solutions EES / Cabinet Denizou / Tribu pour un montant de 214 600 €HT. Ce marché a été notifié le 21 octobre 2021.

Le montant de l'opération arrêté à 2 960 000 € TTC comporte des travaux supplémentaires correspondant à une modification de programme demandée par le maître d'ouvrage, comme suit :

- augmentation des exigences environnementales incluant les panneaux photovoltaïques ;
- intégration de la démarche « cours nature » ;
- prise en compte des résultats des concertations.

Par application de l'acte d'engagement, la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre est de 279 280,93 €HT, soit un complément de rémunération de 64 680,93 €HT.

De plus, afin de respecter le planning de l'opération, est apparue la nécessité d'initier au plus tôt la concertation pour l'aménagement des cours.

Les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage « concertation cour nature » étant en cours de consultation, et étant donné que l'équipe de maîtrise d'œuvre, précisément le mandataire TEKHNE, possède la compétence pour réaliser cette concertation, il est opportun de confier cette prestation au groupement titulaire du marché de maîtrise

d'œuvre n° M2930. Le montant de cette prestation supplémentaire est d'un montant de 4 450 €HT.

Le montant total du présent avenant s'élève ainsi à 69 130,93 €HT, portant le nouveau montant total du marché à 283 730.93 €HT, comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
M2930	1	Mandataire du groupement : Tekhne	214 600,00	69 130,93	283 730,93	30,14

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération, le montant de l'autorisation de programme et de l'opération restant inchangé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2019/5268 du 19 décembre 2019, n° 2020/332 du 19 novembre 2020, n° 2022/1924 du 7 juillet 2022, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché n° M2930 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La modification du marché de maîtrise d'œuvre n° M2930 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits sur l'AP n° 2015-1, programme n° 00006, opération n° 09343002.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET